Commission disciplinaire de première instance de la FFHG relative à la lutte contre le dopage

AUDIENCE DU 28 janvier 2015
Extrait de décision

DOSSIER : MONSIEUR MATTHEW CARTER, JOUEUR DE GAP – LIGUE MAGNUS

A l'occasion du championnat de France de Ligue Magnus, **Monsieur Matthew CARTER** s'est soumis le 2 décembre 2014 à ROUEN à un contrôle antidopage diligenté par l'AFLD dont le résultat, établi par le département des analyses de l'AFLD le 18 décembre 2014, a fait ressortir la présence d'éphédrine ;

[…]

* *
*

PAR UNE DECISION DU 28 JANVIER 2015, LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DE LA FFHG A DELIBERE ET DECIDE, A L'UNANIMITE :

De prononcer à l'encontre de Monsieur Matthew CARTER une interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFHG pour une durée de huit mois.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFHG, cette sanction court rétroactivement à compter du 30 décembre 2014, date à laquelle la décision de suspension provisoire, à titre conservatoire, a été notifiée à l'intéressé.

Par conséquent, Monsieur Matthew CARTER n'est pas autorisé à participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFHG jusqu'au 29 août 2015 inclus.

* *
*

FFHG - le 16/02/2015

Fédération Française de Hockey sur Glace
36 bis, rue Roger Salengro
92130 Issy-les-Moulineaux
+33 1 41 33 03 40 Tel.
+33 1 41 33 03 44 Télécopie
www.hockeyfrance.com